



**Syndicat National des Professionnels Infirmiers**

Infirmières - Cadres Infirmiers - Infirmières Spécialisées

# ENQUÊTE SUR L'ÉTAT D'ESPRIT DES INFIRMIERS MEMBRES DU SNPI JANVIER 2013

**En décembre 2012 et janvier 2013, 1327 cotisants  
du SNPI CFE-CGC ont répondu à un questionnaire.**

**Les résultats ont été rendus publics lors du Conseil National du 24 janvier 2013**

SNPI – 39, rue Victor Massé 75009 PARIS

Site : <http://www.snpi-cfecgc.com>

☎ : 01.48.78.69.26

Fax : 01.40.82.91.31

E-mail : [snpicfecgc@yahoo.fr](mailto:snpicfecgc@yahoo.fr)

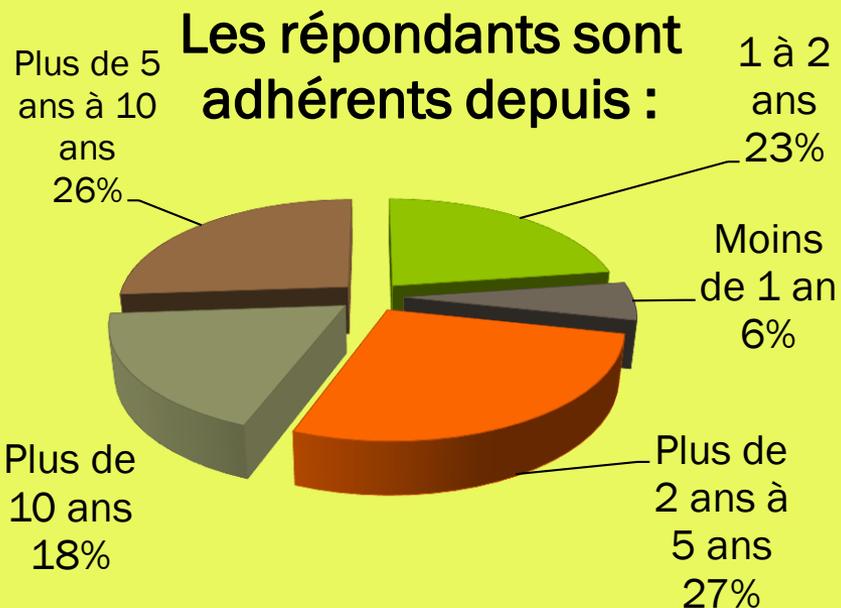


*Syndicat National des Professionnels Infirmiers*

Infirmières - Cadres Infirmiers - Infirmières Spécialisées

# **ELEMENTS SOCIOLOGIQUES ET METHODOLOGIQUES**

# CONSTRUCTION DE L'ENQUETE



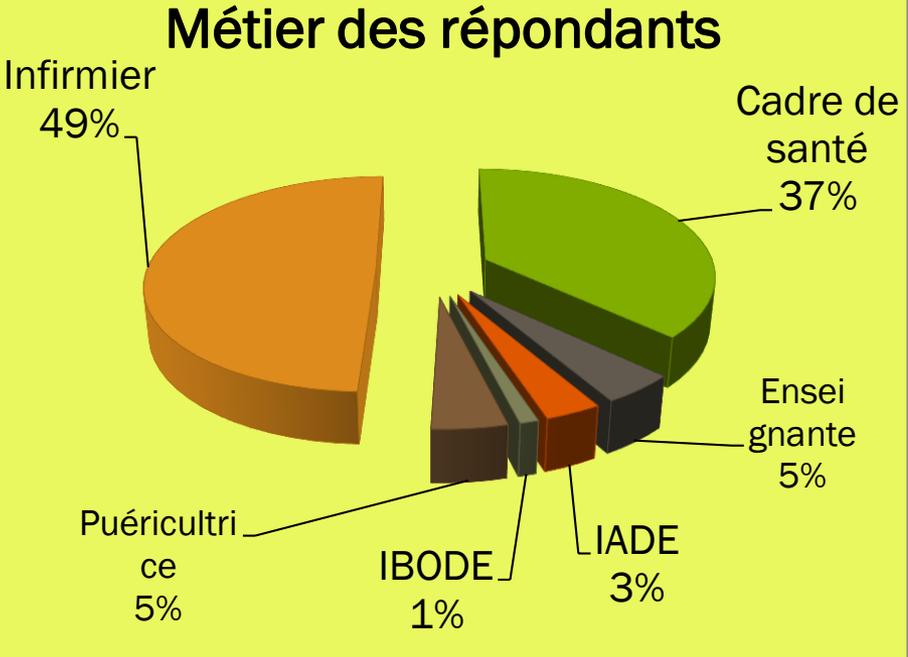
L'enquête du SNPI CFE-CGC a été réalisée par questionnaire envoyé par courrier et méls à l'ensemble de ses adhérents, qui sont **sondés tous les deux ans**.

La majorité ne répond pas, et **1387 réponses** ont été enregistrées en décembre 2012 et janvier 2013.

Afin d'avoir des éléments de comparaison, l'enquête a été construite à partir de celle de **2011 (1215 cotisants SNPI)** et de l'enquête **IPSOS** réalisée en **2010** pour Wolters Kluwer.

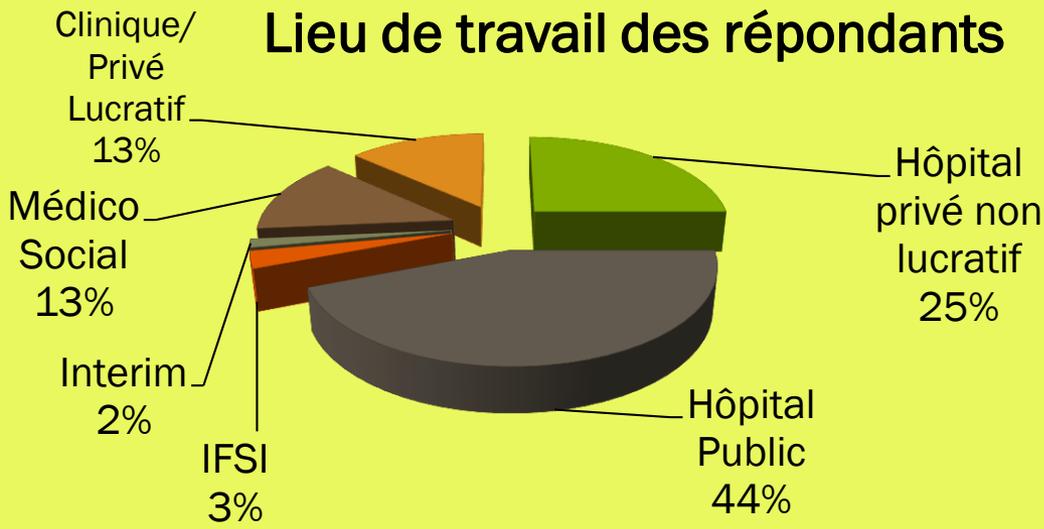
❖ <http://www.ipsos.fr/ipsos-public-affairs/actualites/infirmiers-entre-inquietude-et-amour-metier>

Le sondage IPSOS avait été réalisé auprès de 303 infirmiers, constituant un échantillon représentatif de cette population en termes de sexe, d'âge, de secteur d'activité et de région (méthode des quotas), interrogés par téléphone du 23 au 29 septembre 2010.



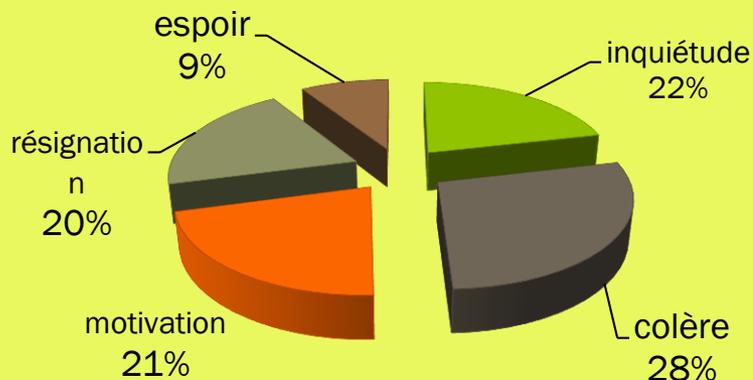
# METIER ET LIEU DE TRAVAIL DES REpondANTS

Nombre de répondants :  
**1327**

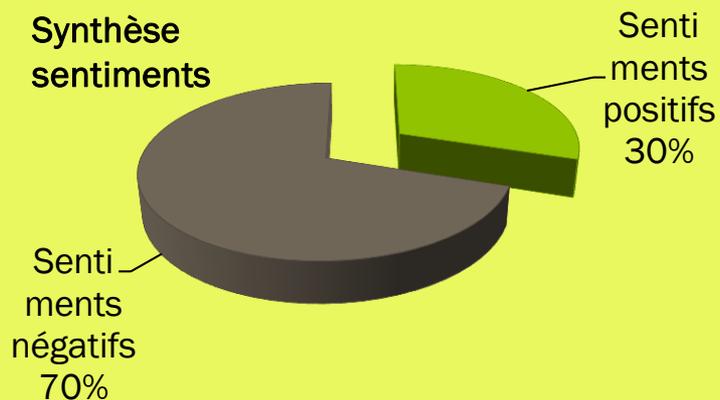


# L'ETAT D'ESPRIT DES INFIRMIERS

## Sentiment résumant l'état d'esprit actuel des répondants



## Synthèse sentiments



## Une profession inquiète et en colère

- ❖ Lorsqu'ils pensent à leur métier, 60% des infirmiers ressentent de l'**inquiétude** selon IPSOS, contre 22% (38% en 2011) chez les syndiqués SNPI.
- ❖ Pour la **colère** et la **résignation** les données sont comparables. Les sentiments négatifs prédominent largement.

## Perte d'espoirs et de motivation

- ❖ Alors que pour IPSOS 49% des infirmiers restent motivés, seulement 21% des SNPI parlent de motivation, ce qui paraît plus réaliste de l'ambiance de **démotivation** enregistrée sur le terrain, particulièrement au sein de la FEHAP du fait de la remise en cause de la convention 51.
- ❖ De même, l'**espoir** n'est cité que par 9% des SNPI contre 30% pour IPSOS.

# RAPPORT AU METIER

## Avis sur le changement de métier

Il m'arrive souvent de souhaiter changer de métier et je le ferai un jour

29%



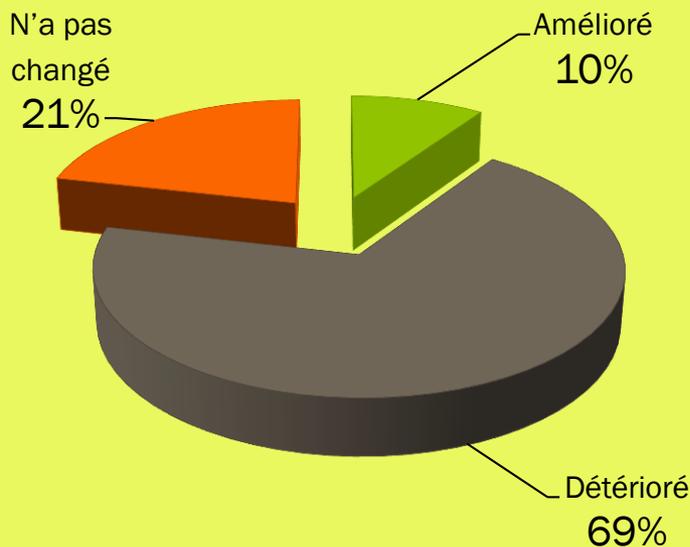
Même si le métier est difficile il n'est pas question de changer

- ❖ Pour IPSOS, **81%** considèrent que même si leur métier est difficile, il n'est pas question pour eux d'en changer.
- ❖ Pour les syndiqués au SNPI, cette part descend à **71 %** (72% en 2011)
- ❖ 1/4 des nouvelles diplômées quittent la profession dans les 5 ans qui suivent leur diplôme



# STRESS ET ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL

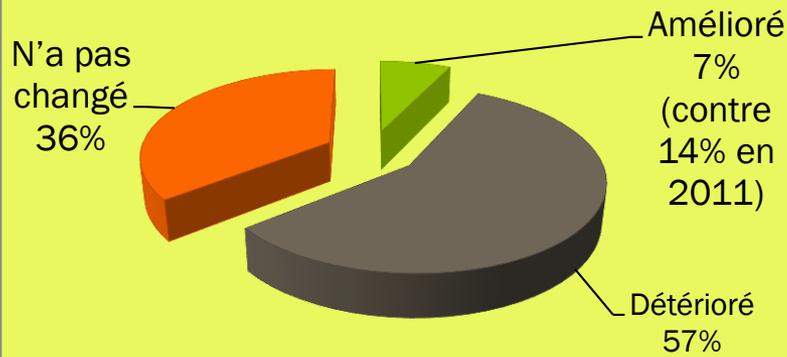
Evolution du niveau de stress



- ❖ Les infirmiers considèrent que leur situation s'est détériorée depuis ces dernières années, notamment en ce qui concerne le niveau de **stress** : 69 % chez les cotisants du SNPI (66% en 2011, 56% pour IPSOS en 2010), avec une **augmentation de la charge de travail**, et le sentiment d'une **perte de sens**
- ❖ Le contraste est fort entre le besoin d'une prise en charge globale et les nouvelles normes : « GHM **groupe homogène de malade**, GHS groupe homogène de séjour » alors que chaque patient est **unique** et devrait être pris en charge comme tel.
- ❖ L'infirmière est là pour « **prendre soin** » d'une personne malade et non seulement la « traiter » ou « réparer un organe ».

# CHARGE DE TRAVAIL AUGMENTÉE

## Sentiment d'évolution du rythme de travail

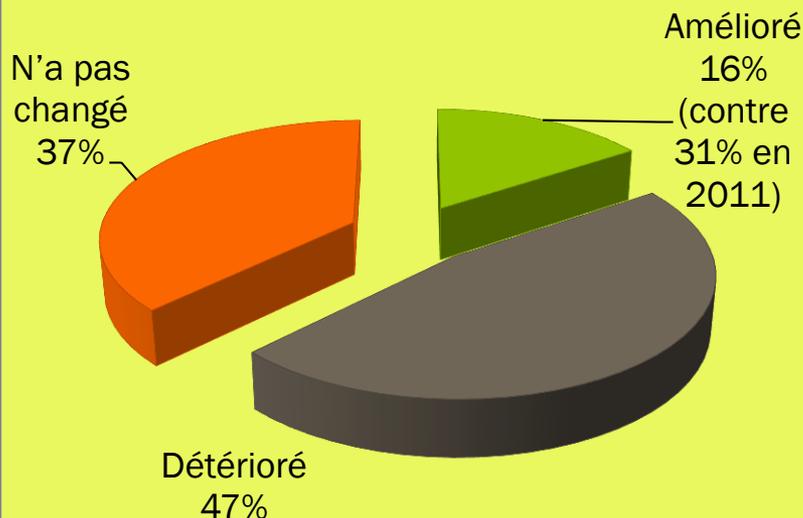


Les infirmières du SNPI estiment que leur rythme de travail s'est dégradé à 57 % (51% pour IPSOS), car avec la **baisse de la durée moyenne de séjour** DMS et le **développement des alternatives à l'hospitalisation** (libéral, HAD, SSIAD) ne restent en hospitalisation que les malades les plus lourds.

- ❖ Avec la **tarification à l'activité**, il faut faire du chiffre, et les évaluations étant plus quantitatives qu'évaluatives, les infirmières débordées passent d'un malade à l'autre pour **enchaîner des actes techniques**, sans avoir le temps d'expliquer les traitements comme elles le souhaiteraient.
- ❖ D'où un **sentiment d'insatisfaction**, de manquer de temps pour écouter, informer, accompagner, prendre soin, éduquer à la santé.

# DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

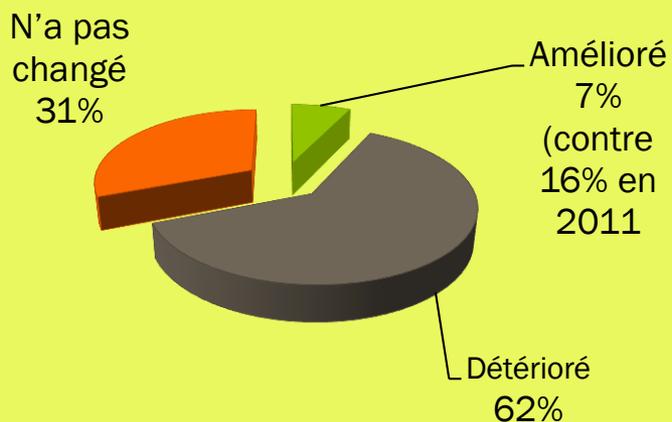
## Sentiment d'évolution des conditions de travail



- ❖ Une majorité se dégage également pour déplorer une **dégradation des conditions de travail** (SNPI 47% en 2013, 42% en 2011, IPSOS 45%) qui s'aggrave avec le temps.
- ❖ Entre la **pénurie** d'infirmières, et la suppression de postes dans les hôpitaux, il y a de moins en moins d'IDE auprès des patients : les infirmières doivent ainsi revenir sur leurs jours de repos, réduire leurs vacances, et effectuer de nombreuses **heures supplémentaires**.
- ❖ **L'AP-HP doit ainsi plus d'un million de jours à ses agents**, cumulés sur des CET comptes épargne temps, ce qui amène une IDE à partir 4 mois plus tôt sans être remplacée lorsqu'elle quitte son établissement.

# SENTIMENT D'ÉVOLUTION DU NIVEAU DE LA RÉMUNÉRATION

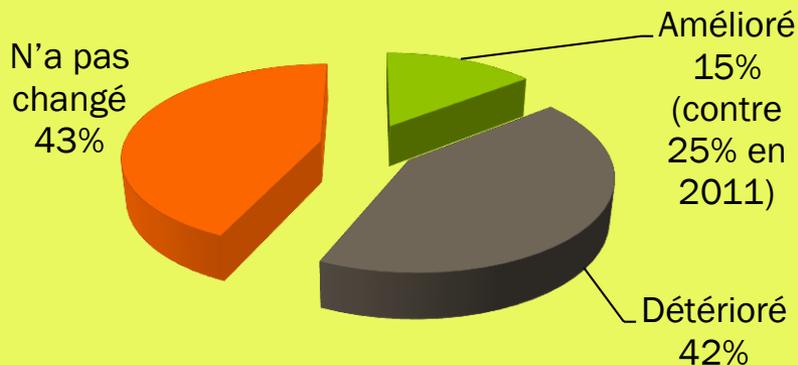
## Sentiment d'évolution du niveau de rémunération



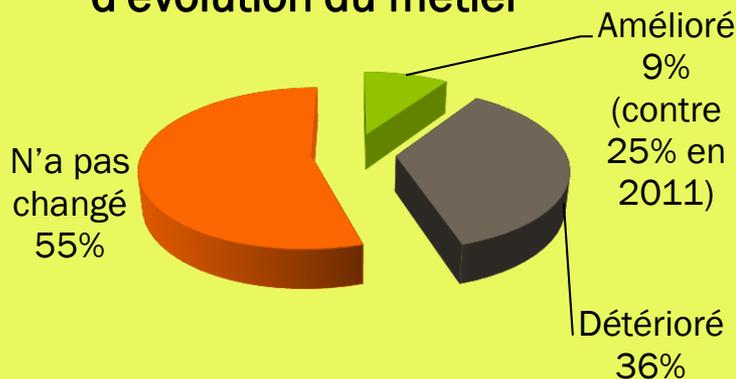
- ❖ On enregistre un écart sur l'évolution du niveau de rémunération entre IPSOS (30% en 2010) et les cotisants du SNPI, qui sont 62% (46% en 2011) à estimer une **dégradation de leur pouvoir d'achat.**
- ❖ **Ce sentiment augmente depuis 2011**, malgré les faibles revalorisations 2010 et 2012 dans le secteur public.
- ❖ De manière objective, l'écart entre le SMIC et le salaire d'un IDE débutant est passé de 1.7 à 1.3 depuis 1990, signe d'un **tassement des grilles salariales.**

# SENTIMENT D'ÉVOLUTION DES POSSIBILITÉS DE FORMATION ET D'ÉVOLUTION DU MÉTIER

## Evolution du sentiment des possibilités de formation



## Sentiment des perspective d'évolution du métier



- ❖ Les possibilités de formation se sont **dégradées en volume** (diminution des budgets) et **surtout en choix et qualité** : les formations institutionnelles (sécurité, informatique, accréditation) se font **aux dépens des formations d'enrichissement des pratiques** ou d'actualisation des savoirs professionnels.
- ❖ La **pénurie** empêche souvent au dernier moment de partir en formation, faute de personnel de remplacement
- ❖ **La part de ceux qui avaient le sentiment d'une amélioration s'est considérablement réduite.**
- ❖ Les IDE interrogés par le SNPI espèrent des **formations en master** (bac+5) pour développer le chaînon manquant entre l'IDE (bac +3) et le médecin (bac+9)



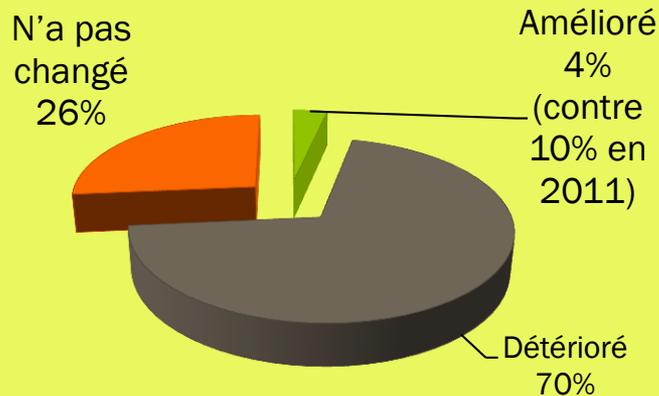
*Syndicat National des Professionnels Infirmiers*

Infirmières - Cadres Infirmiers - Infirmières Spécialisées

# SENTIMENT DE RECONNAISSANCE

# TROMPERIE SUR LA RECONNAISSANCE EN LICENCE

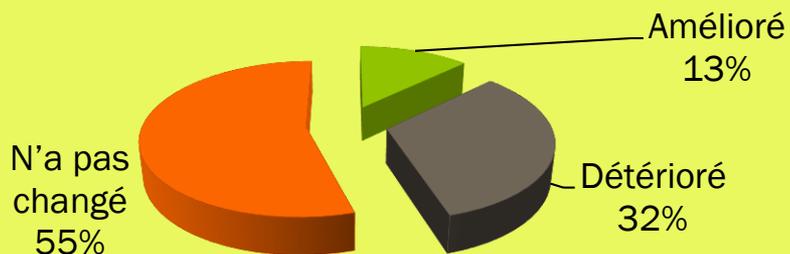
## Sentiment d'Evolution de la reconnaissance des pouvoirs publics



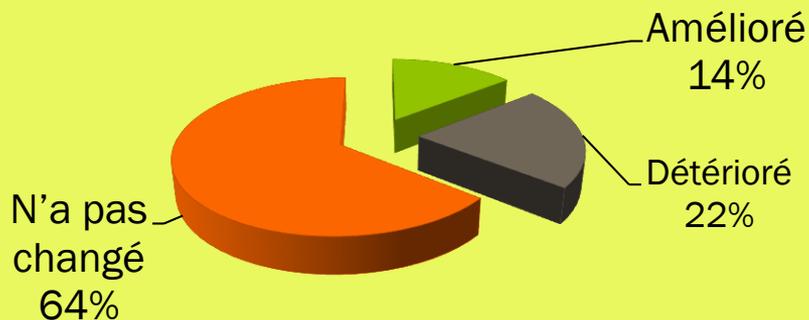
- ❖ L'écart est important entre les IDE sondés par IPSOS (56%) et le SNPI (70%) sans doute lié au fait que les syndiqués sont plus au fait de la tromperie de la « vraie fausse » reconnaissance en LMD : les infirmières françaises n'ont qu'une vague « **reconnaissance de grade Licence** » alors que dans la majorité des autres pays de l'Union Européenne elles ont une véritable **Licence en Sciences Infirmières**.
- ❖ Par ailleurs, sur **l'effet salarial**, il ne correspond pas pour la fonction publique à une véritable catégorie A. L'effet maximum n'est que pour **juillet 2015**, alors que la dernière revalorisation date du mouvement infirmier de 1988.
- ❖ Enfin, la reconnaissance de la **pénibilité** obtenue en 2003 a été supprimée par la loi retraite de novembre 2010.

# SENTIMENT D'ÉVOLUTION DE LA RECONNAISSANCE PAR LES MÉDECINS, LES PATIENTS ET LEURS FAMILLES.

## Sentiment d'évolution de la reconnaissance des compétences des infirmières par les médecins



## Sentiment d'évolution de la reconnaissance des infirmières par les patients et leur familles

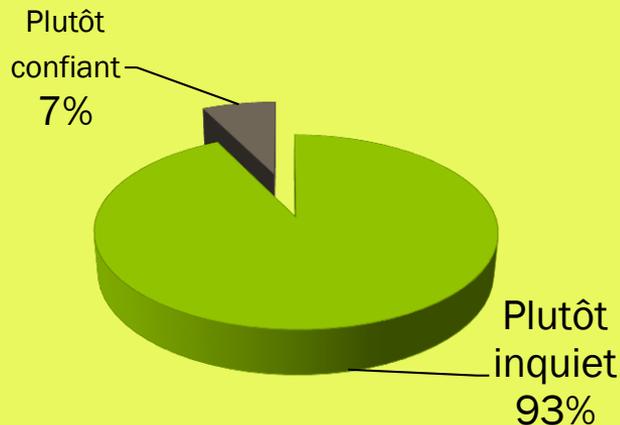


Le sentiment des cotisants SNPI a sérieusement évolué :

- ❖ tant pour les **médecins** (amélioré pour 13% contre 24% en 2011, détérioré 32% contre 18% en 2011) du fait du **refus infirmier aux coopérations** de l'article 51 HPST sans **reconnaissance des pratiques avancées**, et de l'attente d'un Master 2
- ❖ que pour les **patients** (amélioré pour 14% contre 30% en 2011) car les IDE n'ont assez de temps pour prendre en soins les patients « *je n'ai pas osé vous déranger car vous étiez trop occupé* »

# LA CONFIANCE EN L'AVENIR

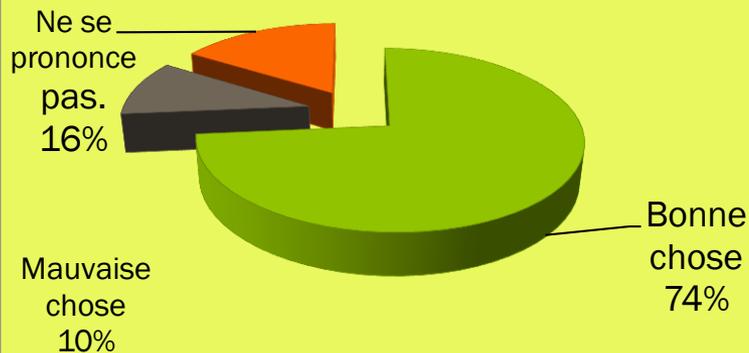
## Face à l'avenir



- ❖ Jusqu'à l'an 2000, les infirmières ont vu l'amélioration de la qualité des soins, l'humanisation des hôpitaux, le développement des techniques, l'arrivée du matériel à usage unique.
- ❖ Ces dernières années, d'une part le **sécuritaire a pris le pas sur le qualitatif**, d'autre part les **plans d'économies** se succèdent dans les établissements, ce qui se traduit par une **réduction de l'offre de soins** (fermeture de services d'urgences, de maternités, d'établissement de petite chirurgie,...) et le **renoncement à une médecine de proximité** au profit de concentrations moins humaines, avec des délais d'attente importants.
- ❖ Pour IPSOS, le **taux d'inquiétude** était de 75% en 2010 (SNPI 89% en 2011, 93% en 2013)

# RÉFORME LMD SANS MASTER

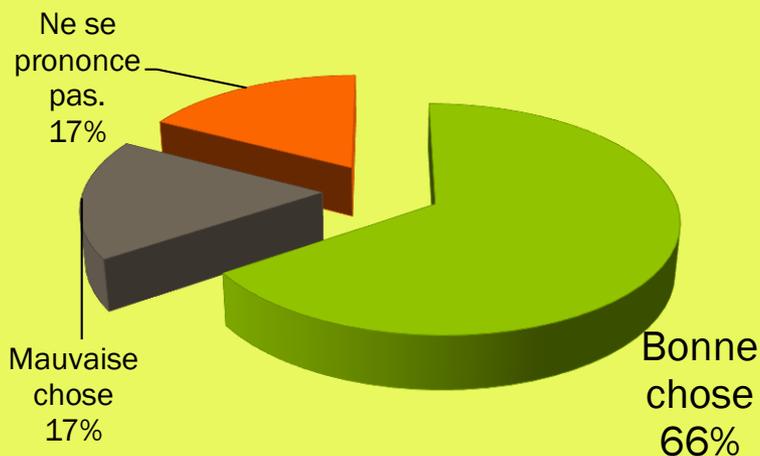
## Reconnaissance DE au niveau Licence



- ❖ Les études d'infirmières sont passées à trois ans en **1979**, avec une demande de reconnaissance de ce niveau bac +3 depuis cette époque.
- ❖ La reconnaissance du Diplôme d'Etat comme « **grade de licence** » à partir de la promotion 2002/2005 est donc largement approuvée, même si la déception augmente (**87%** pensent que c'est une bonne chose pour IPSOS 2010, **81%** en 2011 pour le SNPI, **74%** aujourd'hui).
- ❖ La France était l'un des trois derniers pays des 27 états de l'Union Européenne à rentrer dans le système LMD.

# PRESCRIPTIONS PAR LES INFIRMIER(E)S

## Possibilité de prescription par les Infirmier(e)s.



- ❖ La possibilité de **prescriptions** est considérée comme une bonne chose par 66% des cotisants SNPI (62% 2011, IPSOS 70%).
- ❖ Les infirmiers pouvaient déjà prescrire des dispositifs médicaux. Mais la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) dans son article 88 accorde le **renouvellement des prescriptions de médicaments contraceptifs** par les infirmiers. Depuis la publication de l'arrêté du 24.05.10, c'est opérationnel.
- ❖ L'article L. 4311-1 du CSP, Code de la Santé Publique stipule que « *l'infirmier peut effectuer certaines vaccinations, sans prescription médicale, dont la liste, les modalités et les conditions de réalisation sont fixées par décret en Conseil d'Etat, pris après avis du Haut conseil de la santé publique* ».



**Syndicat National des Professionnels Infirmiers**

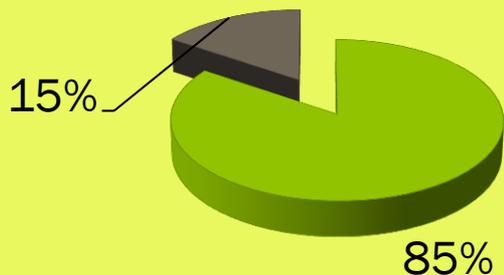
Infirmières - Cadres Infirmiers - Infirmières Spécialisées

# AVIS DES ADHÉRENTS SNPI SUR LES COOPÉRATIONS ART 51

# COOPÉRATIONS ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ

**Coopérations  
entre professionnels  
de santé**

Vous êtes favorable, car cela permet de réaliser plus d'actes

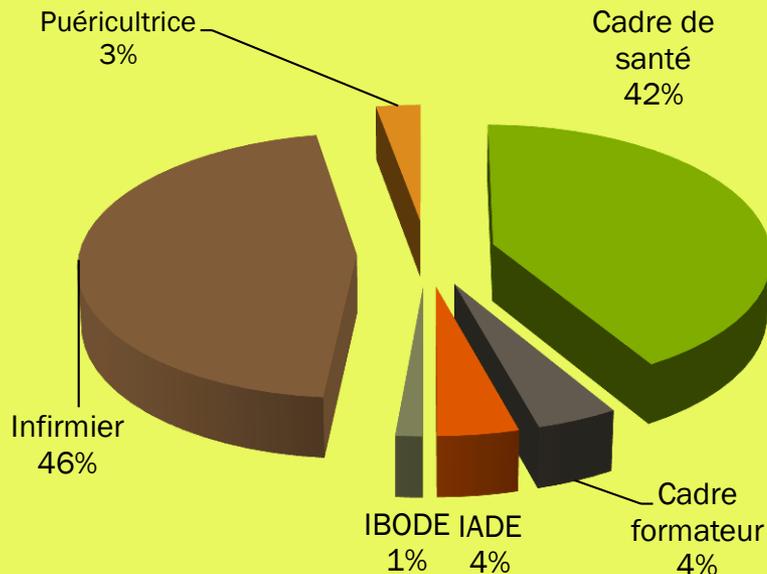


Vous êtes contre, car c'est juste un transfert d'actes sans reconnaissance

- \* **Question posée :**
- \* « Le SNPI souhaite la création d'un statut d'infirmière spécialisée pour la prise en soins des patients chroniques (**Master 2, salaire adapté**).
- \* Par contre, nous souhaitons savoir ce que vous pensez des « coopérations entre professionnels de santé » (**art 51 de la loi HPST : mesure dérogatoire sans reconnaissance statutaire et salariale, protocole entre deux professionnels accepté par l'ARS, formation locale**) »
- \* Le résultat est clair, car ces protocoles ne comportent **aucune garantie** pour les usagers sur les **qualifications** et les **compétences** des professionnels impliqués, ainsi que sur la régularité et les modalités de leur exercice

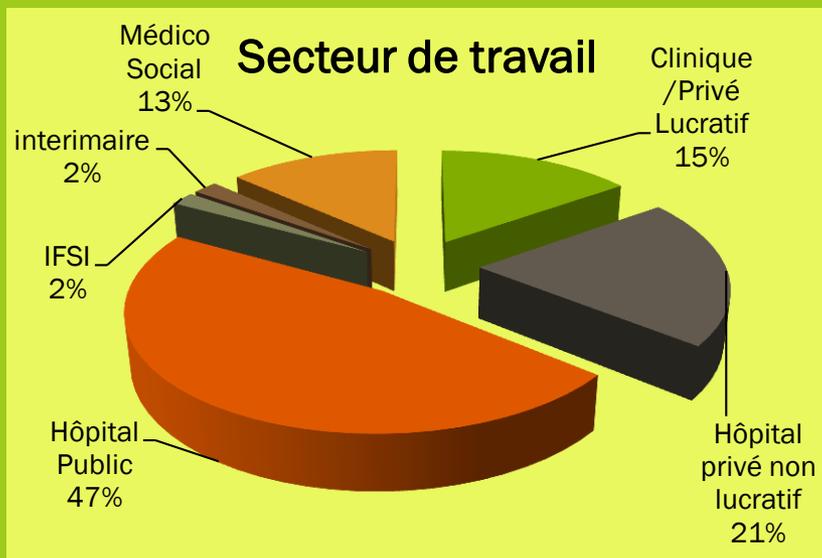
# CATEGORIES PROFESSIONNELLES DES RÉPONDANTS DÉFAVORABLES AUX COOPÉRATIONS

## Catégories professionnelles



- ✖ En décembre 2012, **13.234 infirmières, cadres infirmiers ou infirmières spécialisées** avaient répondu par internet à la même question : **87 % de ces professionnels infirmiers sont hostiles aux modalités de ces coopérations.**
- ✖ Ici, ce sondage qualitatif est sur la base de **1327 réponses de cotisants au SNPI, opposés à 85% : le rejet est le même que l'on soit infirmière ou cadre.**
- ✖ Les infirmières refusent un simple transfert d'actes juste pour gagner du temps médical, elles demandent des **pratiques avancées** dans un cadre clair, après l'obtention d'un **master 2**, comme dans les autres pays d'Europe. L'infirmier aura alors toute sa légitimité et pourra exercer sur tout le territoire, comme le fait un IADE aujourd'hui.

# LIEUX DE TRAVAIL DES RÉPONDANTS DÉFAVORABLES AUX COOPÉRATIONS

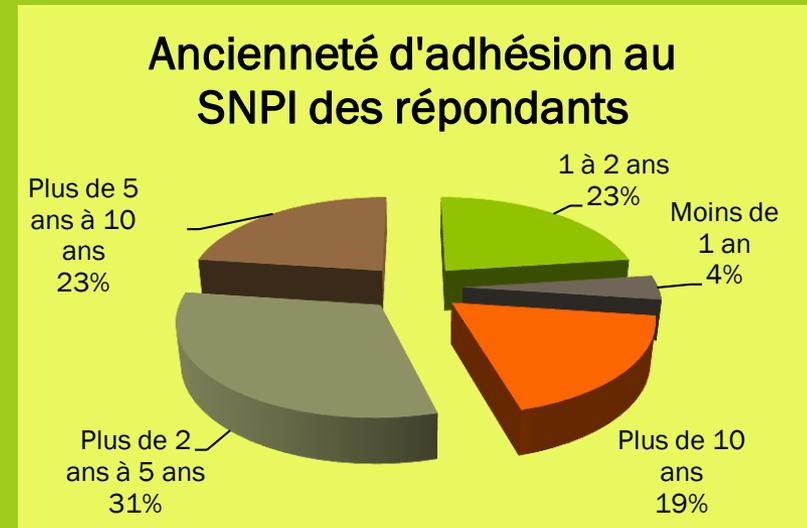


Cette mesure dérogatoire est massivement rejetée car :

- 1) **la formation n'est pas validante** (souvent sur le tas, par le médecin qui souhaite déléguer cette tâche), et différente d'un endroit à l'autre. Les compétences sont donc discutables, en particulier la capacité de réagir correctement en cas de problème ou de complication.
- 2) ces nouveaux actes sont pratiqués sans reconnaissance statutaire et salariale. C'est une **fonction «kleenex»**, dans la mesure où si le médecin s'en va, le protocole tombe, et l'infirmière retourne à la case départ.
- 3) les ARS ont tendance à étendre les protocoles à d'autres régions, alors qu'il n'y **aucune évaluation** des résultats obtenus (aucun protocole n'a un an d'existence).

# ANCIENNETÉ SYNDICALE DES RÉPONDANTS DÉFAVORABLES AUX COOPÉRATIONS

L'ancienneté d'adhésion au SNPI est également significative de l'ancienneté dans la profession : le rejet des coopérations de l'article 51 est comparable, que l'on soit jeune diplômée ou infirmière depuis plus de 10 ans





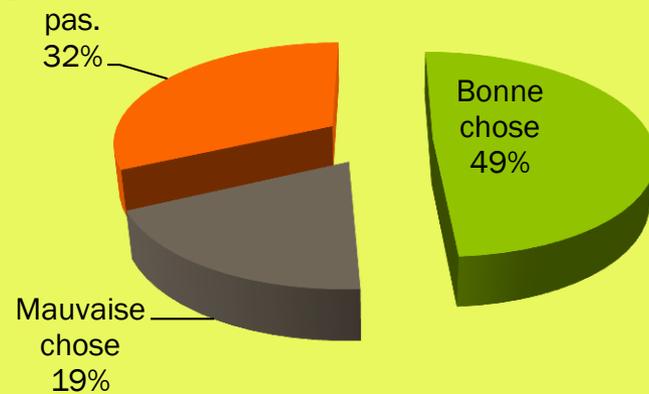
***Syndicat National des Professionnels Infirmiers***

Infirmières - Cadres Infirmiers - Infirmières Spécialisées

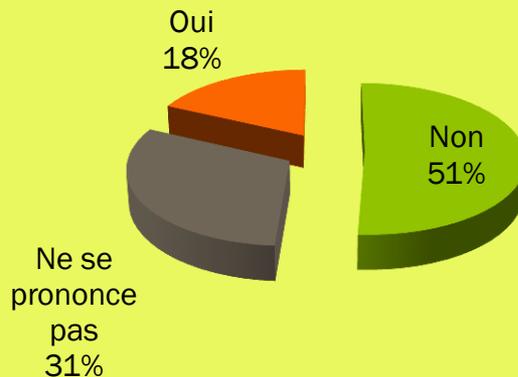
# AVIS DES ADHÉRENTS SNPI SUR L'ORDRE INFIRMIER

# CRÉATION DE L'ORDRE DES INFIRMIERS ET SATISFACTION DE SES MISSIONS

## Création de l'ordre infirmier



## Satisfaction des missions de représentation de l'ordre infirmier

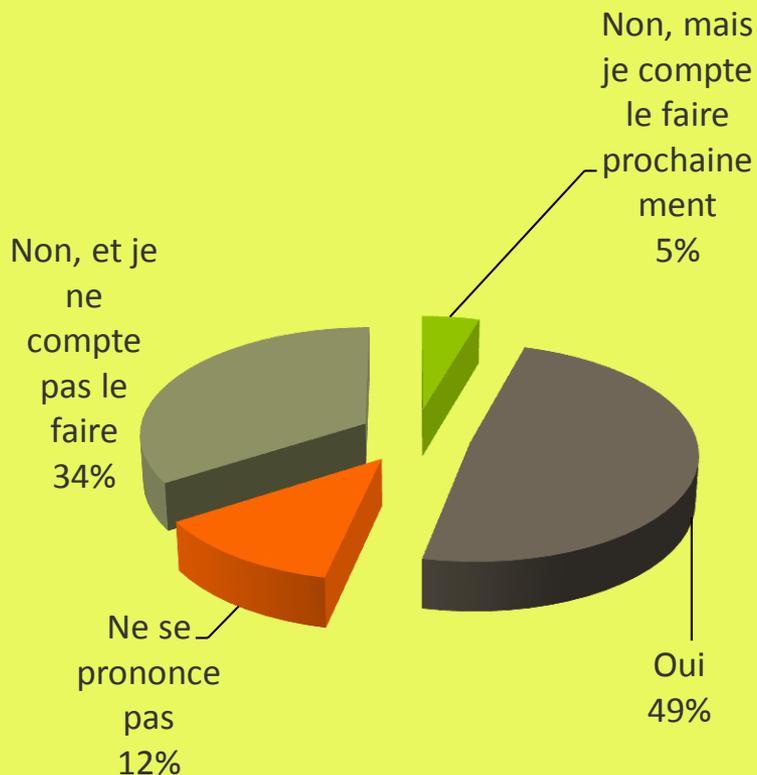


- ❖ Le SNPI a enregistré une réelle évolution de ses cotisants sur l'Ordre des Infirmiers : de 82 % étaient favorables en octobre 2005 lors de l'organisation des **Etats Généraux Infirmiers** dans les départements, puis 85 % en février 2008 à la veille des **élections ordinaires**, seulement **49%** (52% en 2011) considèrent que c'est une bonne chose. Certes, la majorité des cotisants n'a pas répondu à ces enquêtes, et ce ne sont pas forcément les mêmes adhérents. Néanmoins, **le malaise est réel.**
- ❖ Seulement 18% (6 % en 2011) estiment que l'ONI remplit ses **missions de représentation** du fait d'être souvent inaudible, à part sur l'exercice illégal en bloc opératoire. Mais **la perception s'améliore** : le non passe de 60% en 2011, à 51%.



# INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE INFIRMIER

## Inscription au tableau de l'ordre des infirmier



- ❖ Selon IPSOS, en 2010, 61% ne comptaient pas s'inscrire, pour 25% qui ont déclaré l'être.
- ❖ Au SNPI, les taux sont de **49%** d'inscrits (**44%** en 2011) et **34%** qui refusent de le faire (**41%** en 2011). Les inscriptions se font avec le temps, et l'Ordre indique que son nombre d'inscrits est passé de 80.000 à 125.000.
- ❖ **Néanmoins, l'Ordre doit prouver « le plus » qu'il peut apporter à la représentation de notre profession, afin de convaincre les infirmières de son utilité.**



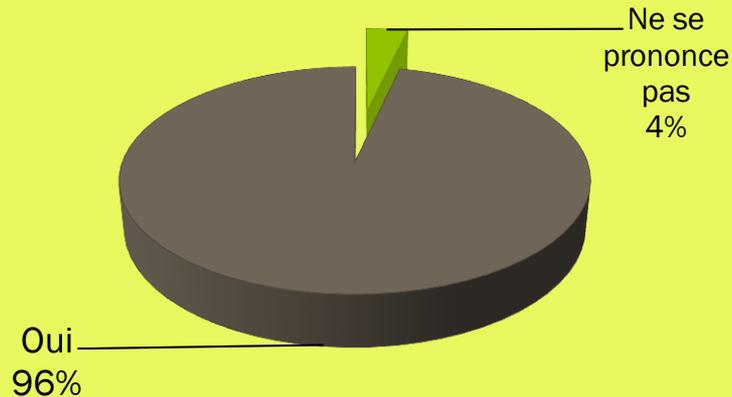
**Syndicat National des Professionnels Infirmiers**

Infirmières - Cadres Infirmiers - Infirmières Spécialisées

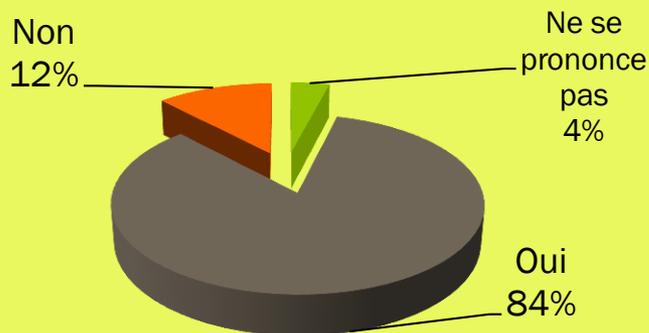
# AVIS DES ADHÉRENTS SUR L'ACTION DU SNPI CFE-CGC

# SATISFACTION DES ADHÉRENTS

## Satisfaction de l'information donnée par le SNPI CFE-CGC



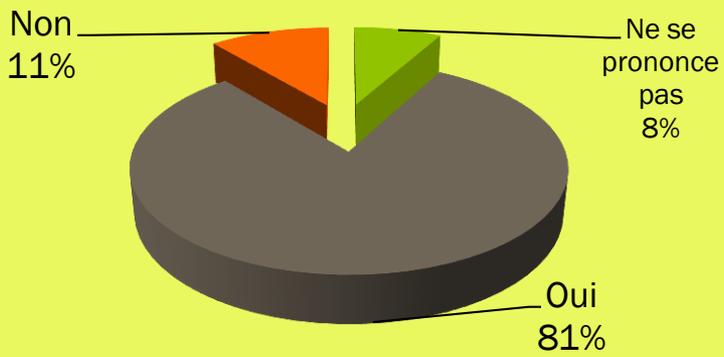
## Satisfaction de la représentation de la profession par le SNPI CFE-CGC



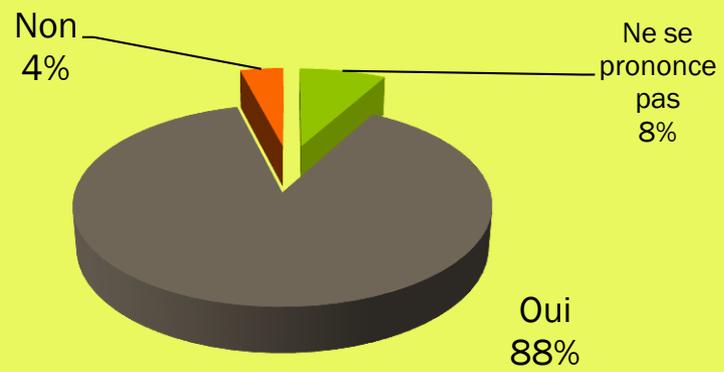
- ❖ Le point fort du SNPI est sa force de communication, avec en particulier son **site internet**, qui est très réactif, et comporte 2500 articles de fond.
- ❖ Le site enregistre plus de **53.000 connexions par mois** : le record a été atteint le 28 septembre 2009, avec 96.023 visites en une journée (vaccin H1N1).
- ❖ Le SNPI siège au Haut Conseil des Professions Paramédicales **HCPP**, au **CSFPH** Conseil Supérieur de la FPH, à l'Observatoire des Emplois et des Métiers **ONEM**, au Conseil de Surveillance de l'**OGDPC** et dans tous les groupes de travail du ministère, et la **HAS**.



### Satisfaction de la défense des intérêts des infirmiers salariés par le SNPI CFE-CCG



### Satisfaction globale du travail du SNPI



# SATISFACTION DES ADHÉRENTS DU SNPI

- ❖ Avec **88 % de satisfaction globale**, le SNPI répond donc aux attentes de ses cotisants, en progression constante ces dernières années.
- ❖ Le SNPI est principalement implanté dans le **secteur privé**, mais dispose de sections syndicales active dans des établissements de la fonction publique hospitalière.
- ❖ Il est souvent la seule **source d'information** pour des infirmières exerçant dans de **petites structures** (EHPAD, maisons de retraite, centres de soins, santé au travail, entreprises, PMI, etc.)

# ACTIONS EN SANTE PUBLIQUE

- ❖ Le SNPI a interpellé le ministre de la Santé sur des questions de santé publique pour faire :
  - Imposer des stocks de secours et sanctionner les grossistes qui ne respectent pas les obligations de stocks et de livraison, pour revendre plus cher à l'étranger, en puisant dans les quotas français (ruptures de stock régulières)
  - Réaliser des contrôles accrus de la qualité des matières premières, articles de conditionnement primaires et produits finis fabriqués dans des pays émergents.
- ❖ Le SNPI réclame une présentation pédiatrique des médicaments utilisés dans les établissements de soins